P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

Metz Métropole
Harmony Park - 11 boulevard Solidarité
BP 55025 - 57071 METZ CEDEX 3

www.metzmetropole.fr

PLU de

Mécleuves

DOCUMENT DE TRAVAIL - DIAGNOSTIC

Economie - Déplacements & Equipements

Date de référence du dossier : 06/08/2018

PROCÉDURE EN COURS :

Elaboration du PLU

Prescription	DCM	30/06/2017
Arrêt	DCM	-
Approbation	DCM	-

Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle | Immeuble Ecotech | 3 rue Marconi 57070 METZ
tél. : 03 87 21 99 00 | contact@aguram.org | www.aguram.org

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME DE **MECLEUVES**

Elaboration du PLU	**DCM**	**En Cours**

** DCM : Avant le 1er-01-2018 : Délibération du Conseil Municipal*

A partir du 1er-01-2018 : Délibération du Conseil Métropolitain

TABLE DES MATIERES

1. L'ECONOMIE 4

1.1. Les activités économiques 4

A. Evolution et état des lieux des entreprises sur la commune 4

B. L'emploi sur la commune 6

C. Les principaux employeurs identifiés 7

D. Activités agricoles 8

1.2. Les commerces, services et artisans 13

2. LES DEPLACEMENTS 15

2.1. Les infrastructures de déplacement 15

A. Réseau viaire 15

B. Entrées de ville 16

C. Transports en commun 17

D. Cheminements doux et sentiers de randonnée 20

2.2. Les capacités de stationnement 24

2.3. Le Plan de Déplacements Urbains 28

3. LES EQUIPEMENTS 29

3.1. Les équipements communaux 29

A. Equipements scolaires 29

B. Les équipements culturels, sportifs et de loisirs 31

3.2. La desserte numérique 33

A. Desserte numérique par ADSL 33

B. Desserte numérique par le câble 34

C. Une couverture très haut débit programmée 34

D. Haut débit mobile 35

DIAGNOSTIC THEMATIQUE

1. L'ECONOMIE

1.1. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Cette partie présente les activités économiques et de services qui sont implantées sur le ban communal et les emplois qu'elles proposent.

A. Evolution et état des lieux des entreprises sur la commune

En 2014, la commune accueille 62 entreprises, 71 % de ces entreprises sont liées au commerce, au transport et aux services divers.

Nombre d'entreprises par domaine d'activités en 2014 - *Données INSEE*

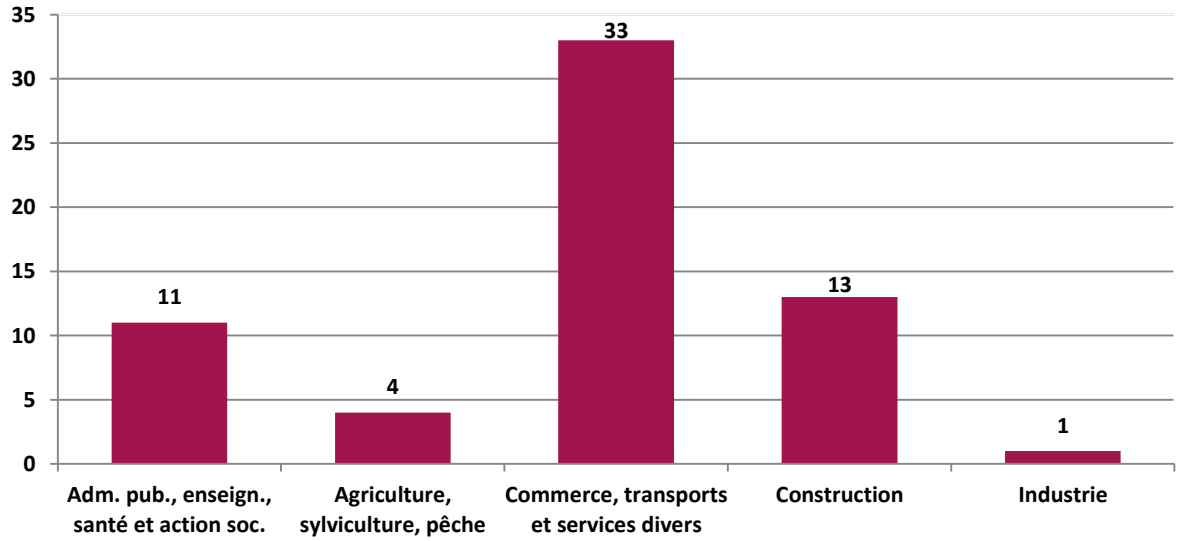

En matière d'emplois proposés par ces entreprises, 82 % d'entre elles ne possèdent pas de salariés et 11 % d'entre elles déclarent entre 1 à 4 salariés. Enfin, 7 % des entreprises emploient 5 emplois ou plus.

Entreprises en fonction du nombre de salariés et du domaine d'activité en 2014 – *Données INSEE*

	Adm. pub., enseign. santé et action soc.	Agriculture, sylviculture et pêche	Commerce, transports et services divers	Construction	Industrie	Total
0 salariés	8	2	30	11	0	**51**
1 à 4 salariés	1	2	2	2	0	**7**
5 à 9 salariés	2	0	0	0	1	**3**
Total	**11**	**4**	**33**	**13**	**1**	**62**

Entre 2010 et 2015, 28 entreprises ont été créées, soit une moyenne de 4,6 nouvelles entreprises par an. La commune a connu un pic important en 2013 et 2014 avec respectivement 9 et 5 entreprises créées par année. En 2015, 2 créations d'entreprises ont été recensées.

Création annuelle d'entreprises à Mécleuves - *Données INSEE*

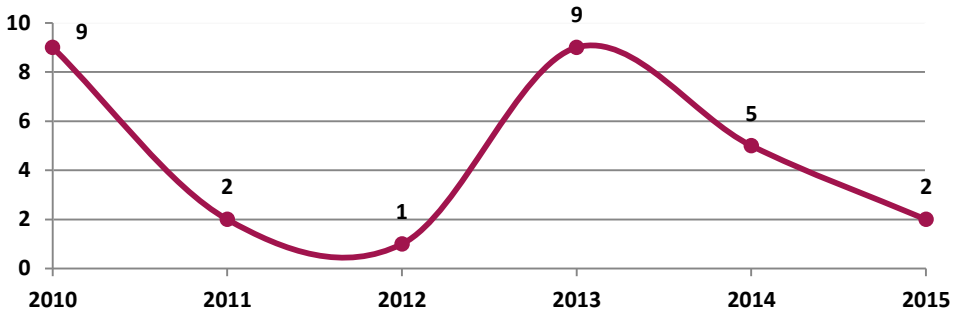

Le taux de création d'entreprise est, selon l'INSEE, le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.

Mécleuves est au-dessus de la moyenne des territoires de comparaison concernant ce taux : 16,09 de moyenne annuelle entre 2010 et 2015 pour la commune, contre 15,62 pour Metz Métropole, 15,48 pour le département de la Moselle.

Cependant, depuis 2010, le taux communal connait des évolutions importantes passant de 37,5 à 3,85, puis remontant à 30,00 ce qui engendre une tendance communale négative pour les six dernières années.

Evolution du taux de création d'entreprises à Mécleuves - *Données INSEE*

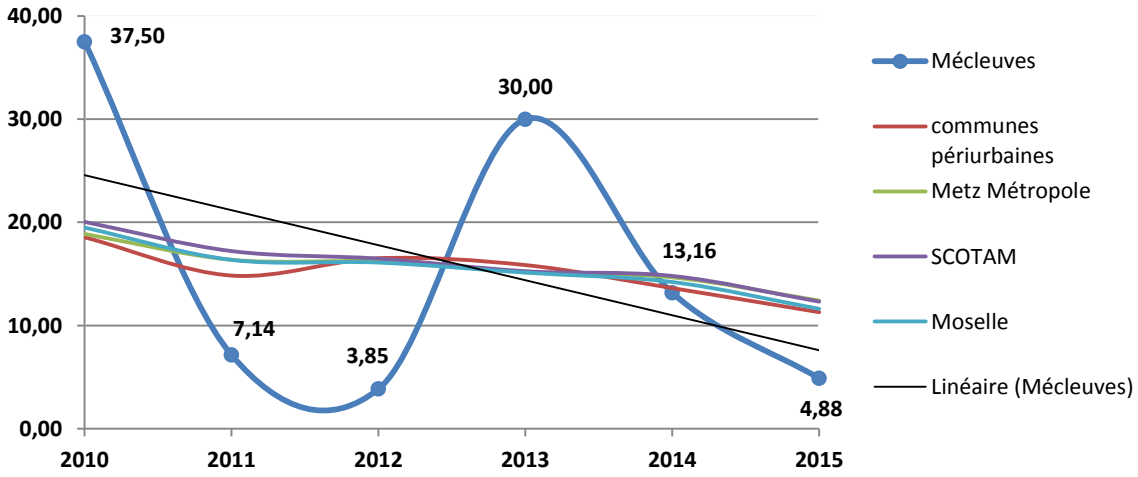

En 2014, on recense 62 entreprises dont la majorité (71 %) est liée au commerce, au transport et aux services divers. Seulement 7 % de ces entreprises ont 5 employés ou plus, 82 % ne possèdent pas de salariés.

Entre 2010 et 2015, 28 entreprises ont été créées avec un pic en 2013/2014 avec 14 entreprises créées sur 2 ans. En 2015, 2 créations d'entreprises ont été recensées.

Le taux de création d'entreprise est de 16,09 de moyenne annuelle entre 2010 et 2015 pour la commune contre 15,62 pour Metz Métropole et 15,48 pour le département de la Moselle. Cependant, la tendance communale est négative depuis ces six dernières années avec des fluctuations importantes (2010 : 37,50 ; 2012: 3,85 ; 2013 : 30,00).

B. L'emploi sur la commune

La dynamique récente du taux de création d'entreprise n'est pas forcément en relation avec l'évolution du nombre d'emplois sur la commune depuis 1999 qui évolue de manière positive.

En 1999, 100 emplois étaient comptabilisés sur la commune. Après des fluctuations annuelles, le nombre d'emplois baisse de 27 entre 1999 et 2010. On observe par la suite une augmentation des emplois passant de 73 en 2009 à 91 en 2014, soit une évolution positive de 25 %. Ce gain d'emploi traduit une certaine attractivité et un dynamisme économique sur la commune, même si l'on garde une certaine stabilité du nombre d'emplois autour de 75-90 emplois sur la commune.

Evolution du nombre d'emplois sur la commune depuis 1999 - *Données INSEE*

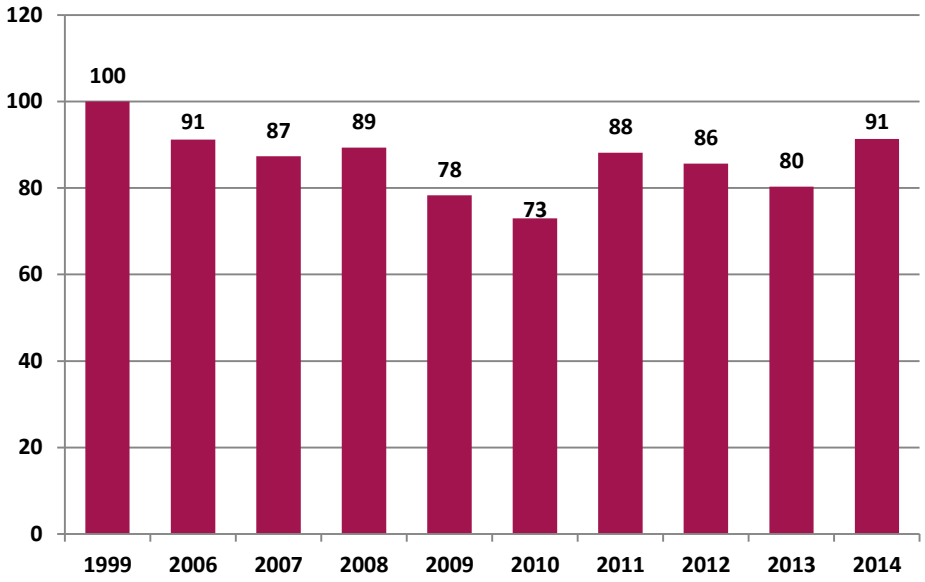

Ce type d'évolution stagnant ne suit pas le schéma traditionnel des communes périurbaines qui depuis 1999 gagnent constamment des emplois, comme on peut le voir sur le graphique suivant.

Evolution du nombre d'emplois, base 100 en 1999 - Données INSEE

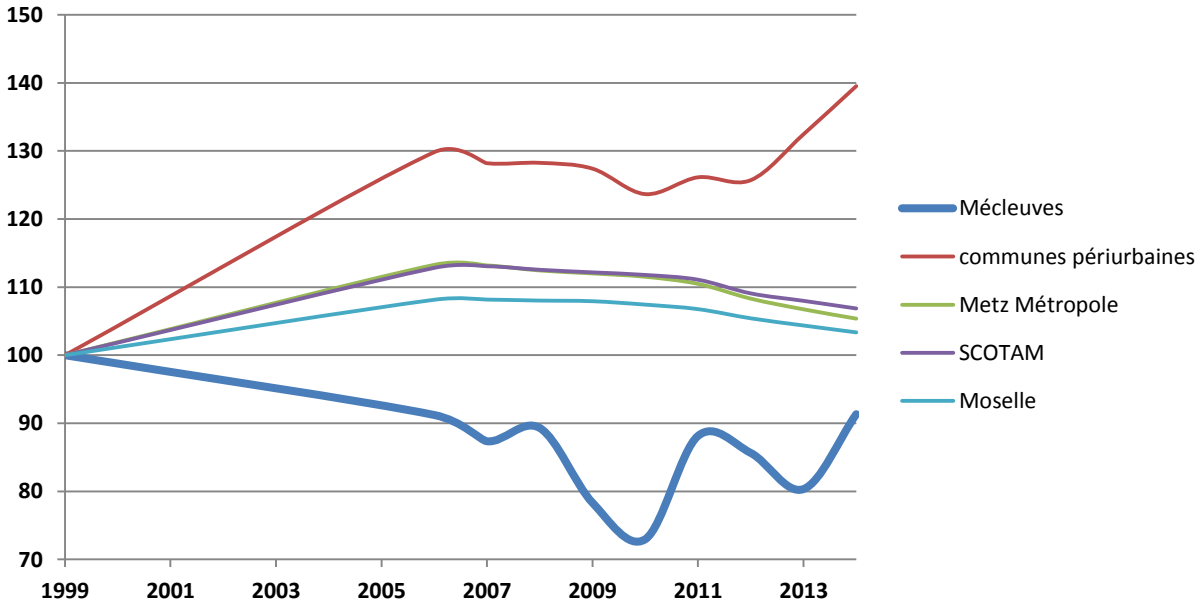

L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi et qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

Avec 14 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidants en 2014, Mécleuves est une commune qui possède peu d'emplois. Son taux de concentration d'emploi est en dessous de tous les territoires de comparaison comme l'indique le graphique ci-dessous. Elle est considérée comme une commune plutôt résidentielle qu'attractive économiquement.

Evolution du taux de concentration de l'emploi - Données INSEE

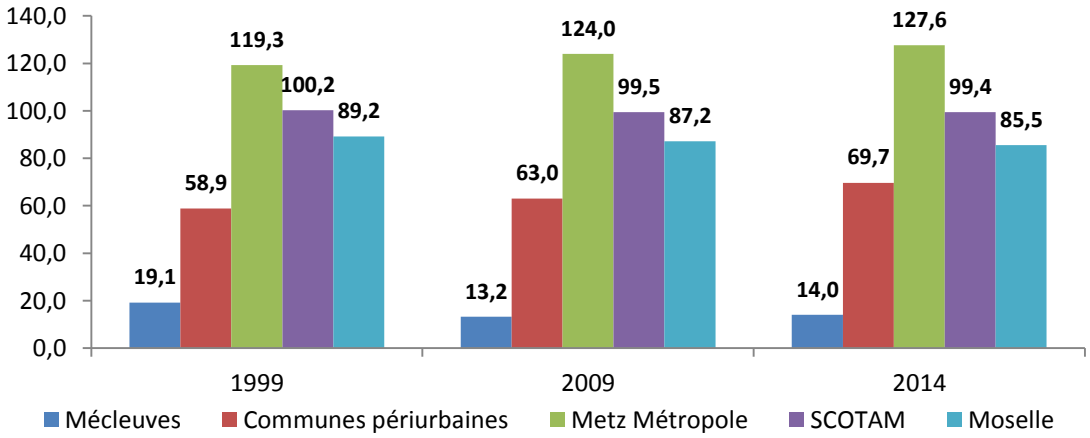

En 2014, on recense 91 emplois sur la commune contre 73 en 2010, soit une évolution de 25 %. Le gain d'emploi sur la commune traduit l'attractivité économique de la commune.

Avec 14 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidants, le taux de concentration d'emploi est en dessous de tous les territoires de comparaison (70 pour les communes périurbaines, 127 pour Metz Métropole, 85 pour le SCoTAM).

C. Les principaux employeurs identifiés

On recense sept principaux employeurs sur la commune.

Les plus gros employeurs de Mécleuves - Données SIRENE

Nom de l'établissement	Localisation	Domaine d'activité	Salariés
Mairie de Mécleuves	2, rue de la Fontaine Romaine	Administration publique générale	**10 à 19**
Bâti Eco	28, chemin de la Botte	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	**6 à 9**
Nimesis Technology	4, rue des Artisans	Métallurgie des autres métaux non ferreux	**6 à 9**
Ecole primaire de Lancemont	2, rue du Pâtural	Enseignement primaire	**3 à 5**
Soc. Platerie, Isolation, Cloisonnage	20 chemin de la Botte	Travaux de plâtrerie	**3 à 5**
SNS Etanchéité SARL	6, clos de la Ronce	Travaux d'étanchéification	**3 à 5**
PROMUNDUS Services à la personne	3, impasse Les Mésanges	Autres services personnels n.c.a.	**3 à 5**

D. Activités agricoles

La présente annexe agricole a été notamment construite sur la base des éléments qui sont ressortis de la réunion de diagnostic agricole qui s'est tenue le 12 décembre 2017 en mairie de Mécleuves. Les exploitations concernées par la commune de Mécleuves représentées lors de cette réunion étaient :

- Exploitation Olivier MULLER
- SCEA DJP LALLEMENT
- Exploitation Benoit BIDON
- Exploitation Gilles COLLIGNON
- Exploitation Thierry BERTRAND
- EARL des Aubépines
- EARL de Pierrejeux
- EARL Vincent TILLEMENT

L'exploitation Louis Gilbert REMY a été invitée à la réunion puis recontactée par la mairie, mais elle n'a pas donné suite à ces sollicitations. Les données la concernant ont été transmises par la Chambre d'Agriculture.
La Chambre d'Agriculture assistait à la réunion. Elle a transmis sa synthèse de diagnostic, document sur lequel est également basé le présent diagnostic.

D.1. Localisation des sièges d'exploitations

La commune accueille 4 sièges d'exploitation, dont trois exploitations en cœur de village :

- Exploitation Gilles COLLIGNON
- Exploitation Benoit BIDON
- Exploitation Louis Gilbert REMY

Ces trois exploitations sont regroupées dans le sud-ouest du village de Mécleuves

L'exploitation suivante est située à l'écart du village :

- Exploitation Thierry BERTRAND

Il faut également noter un bâtiment de stockage de fourrage situé en limite de ban avec Laquenexy. Ce bâtiment est exploité par le GAEC de Hicourt (Luppy).

A signaler aussi, un siège d'exploitation sans activité technique : exploitation Thiriot.

D.2. Paysage, productions et commercialisation

Le paysage agricole est composé d'une seule entité, un **openfield essentiellement occupé par des grandes cultures labourées : céréales, oléoprotéagineux, cultures fourragères (maïs),** mais aussi par quelques secteurs de prairie. Cet openfield est entrecoupé de massifs et bandes boisées vers l'est, c'est-à-dire vers le haut du versant sur lequel il est appuyé.

Les **prairies sont présentes surtout autour des villages** ainsi que sur le versant est.

La SAU (Surface Agricole Utile) de Mécleuves déclarée à la PAC se répartit de la manière suivante sur les dernières années :

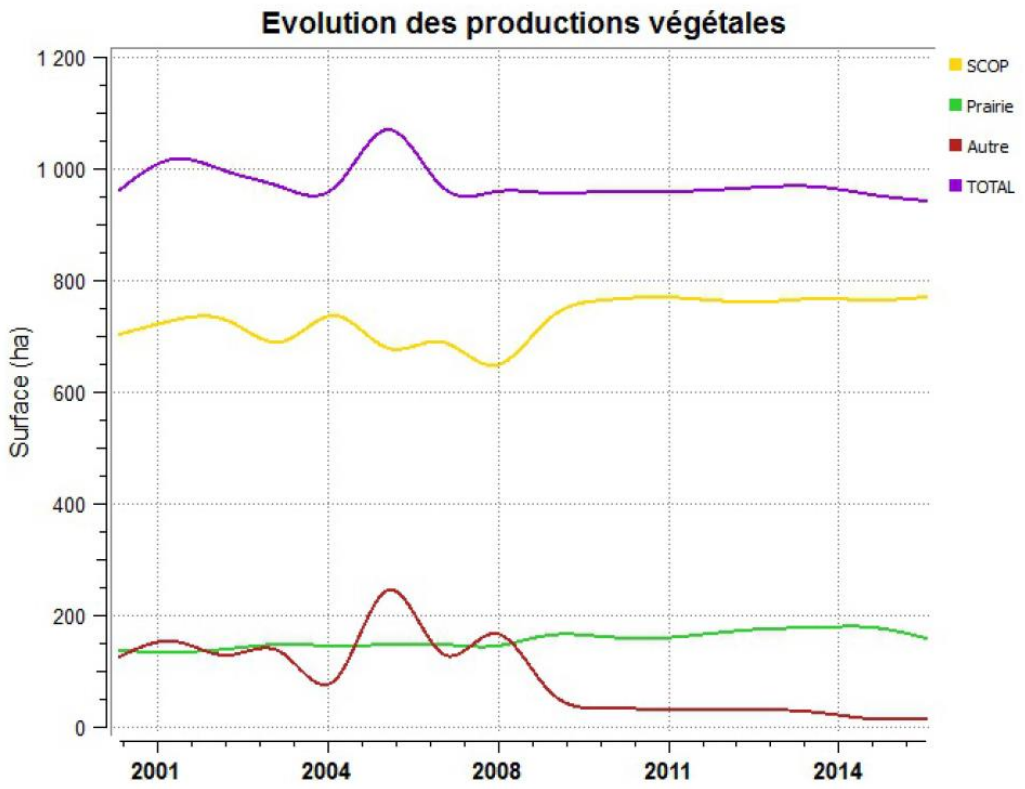

Réalisation : DDT 57 – Observatoire des Territoires et Prospectives

La SCOP est la Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux, c'est-à-dire l'essentiel des « grandes cultures » sur terres labourées.

La SAU est en baisse modérée au fil du temps. Elle est composée essentiellement de céréales et oléoprotéagineux, de prairies (entre 150 et 200 ha ces dernières années). Les autres cultures ont quasiment disparu sur les 10 dernières années.

Les productions et circuits de commercialisation sont les suivants :

- **Céréales et oléo-protéagineux** : circuits commerciaux de gros, pas de transformation sur la région
- **Herbe et bovin viande** : circuits commerciaux de gros avec transformation partielle sur la région
- **Activités équestres** : les activités équestres sont à considérer comme de la commercialisation directe que ce soit pour les services (école, pension) ou la vente d'animaux (élevage)

D.3. Types de structures et maîtrise foncière

Bien que les données soient partielles, il apparaît que **les terres exploitées sur Mécleuves le sont majoritairement en fermage.**

Les exploitations ayant leur siège à Mécleuves sont **toutes individuelles (pas de forme sociétaire).**

D.4. Age des exploitants, emplois et perspectives de reprises

Les trois exploitants ayant répondu aux sollicitations de la mairie ont moins de 55 ans, la reprise ne se pose pas encore pour eux.

Au total ces trois exploitations emploient 6 personnes différentes représentant 5 temps pleins.

D.5. Bâtiments agricoles

Les bâtiments qui accueillent des animaux, ainsi que leurs annexes (à l'exception des bâtiments de stockage), sont soumis à des périmètres d'éloignement réciproques de 50 m ou de 100 m suivant qu'ils sont soumis à la réglementation sanitaire départementale (RSD) ou à celle concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les bâtiments de stockage peuvent cependant générer des nuisances faibles ou ponctuelles, ces bâtiments n'étant cependant pas soumis à périmètre d'éloignement.

Les bâtiments agricoles présents sur la commune sont les suivants :

Exploitation Benoit BIDON (site centre Mécleuves)
Exploitation Gilles COLLIGNON
Exploitation Louis Gilbert REMY

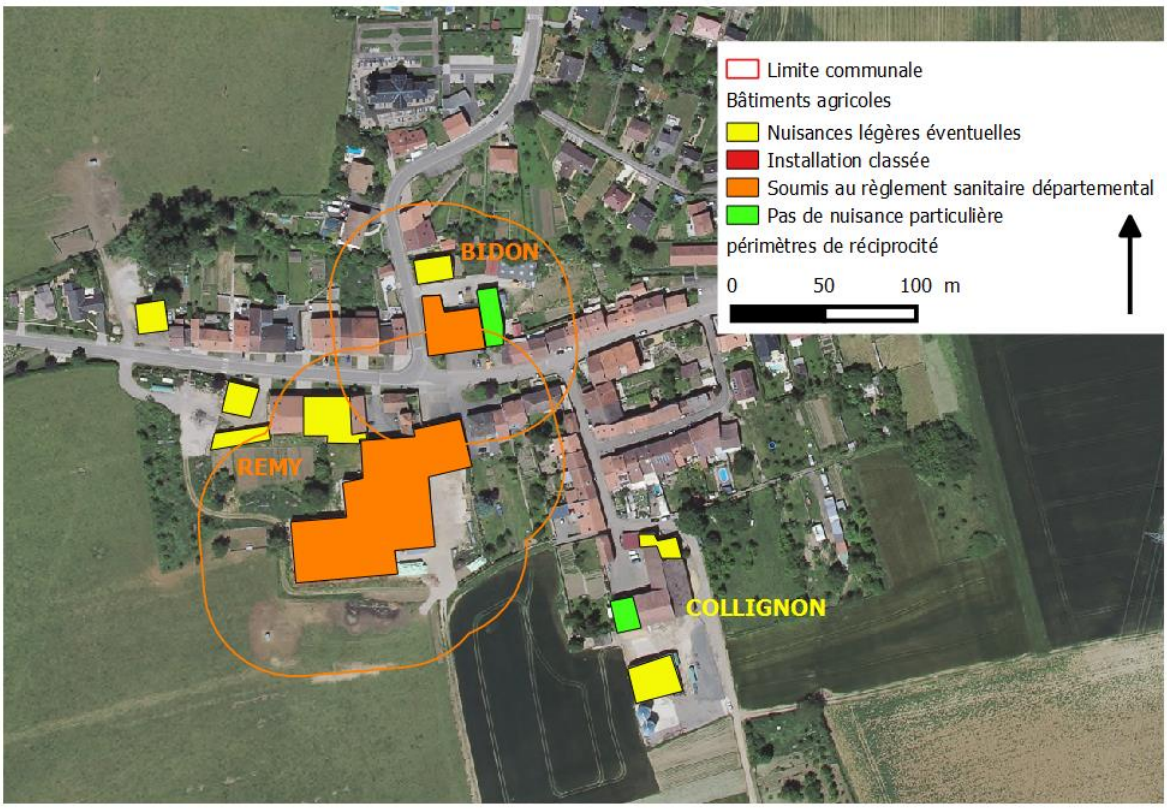

Certains bâtiments de deux de ces exploitations sont soumis à des périmètres de 50 m au regard du Règlement Sanitaire Départemental. Les autres bâtiments sont cependant susceptibles de générer bruit, poussière, etc, inhérents à toute exploitation agricole.

Exploitation Benoit BIDON (site hors village)

Cette exploitation a sorti du village ses bâtiments présentant le plus de nuisances.

Exploitation Thierry BERTRAND

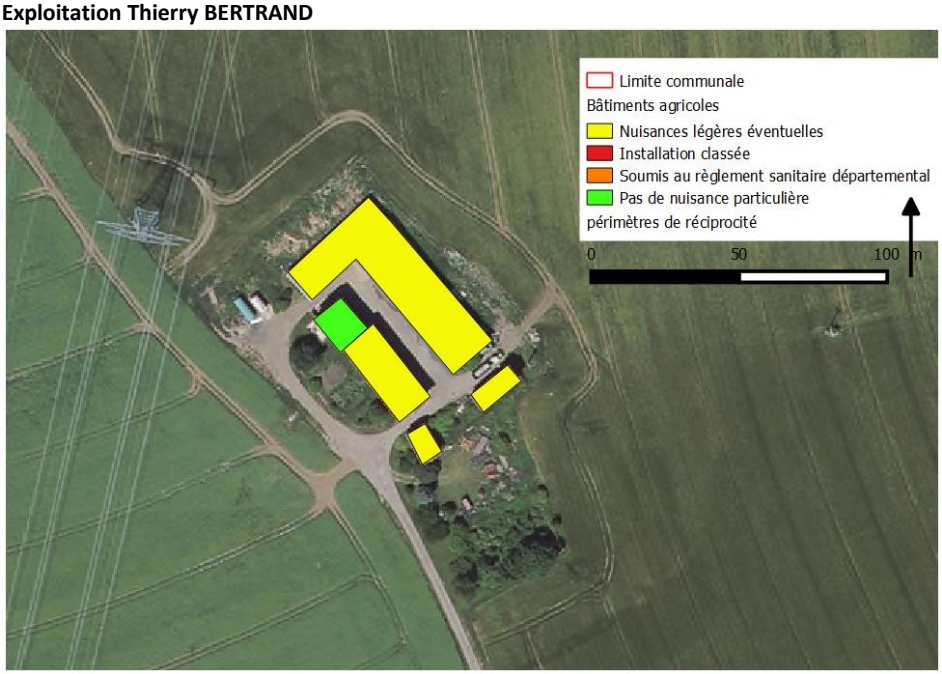

Cette exploitation est à l'écart de toute habitation.

Bâtiment GAEC de Hicourt

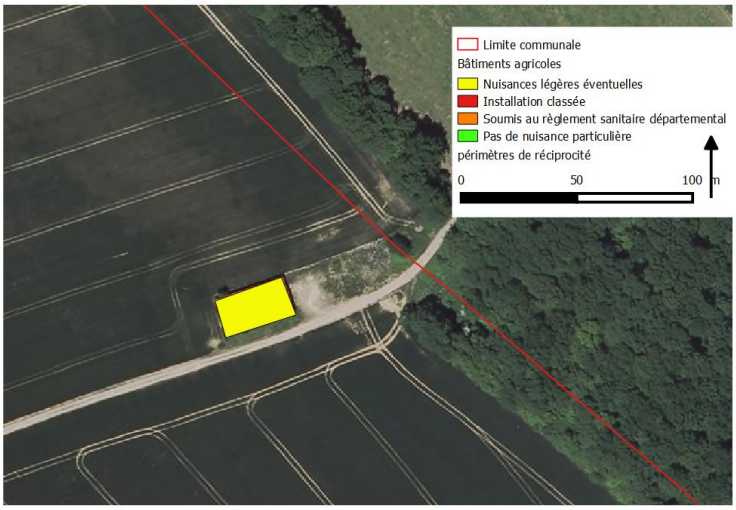

Ce bâtiment est à l'écart de toute habitation.

D.6. Parcelles stratégiques

Aucune parcelle n'est signalée comme stratégique, c'est-à-dire ayant un poids technico-économique sensiblement plus important que ce que sa surface peut laisser entendre, si ce n'est bien sûr **toutes les parcelles d'assiette des sièges d'exploitation et de leurs abords immédiats.**

D.7. Cheminements agricoles

Les voiries publiques du village sont presque toutes utilisées par le charroi agricole, de même que les chemins qui rayonnent à partir du village.

D'une manière générale, les exploitations équestres nécessitent un réseau de **chemins intéressants pour la promenade équestre. Ce réseau, bien qu'existant, n'est pas spécialement développé sur Mécleuves et des connexions sont sans doute à rechercher.**

D.8. Contraintes et projets

Une exploitation souhaite étendre ses cellules de stockage de céréales. Cela nécessite de réfléchir à la hauteur des constructions autorisées en zone A (agricole) du futur PLU.

Par ailleurs, plusieurs **exploitations souhaitent transformer en logements ou en gites des bâtiments anciens inclus dans le village ainsi que sur la ferme isolée de Champel.**

- 3 sièges d'exploitation dans et aux abords immédiats du noyau villageois de Mécleuves et un autre siège à l'écart des villages (ferme du Champel)
- Un openfield essentiellement composé de grandes cultures labourées et de quelques prairies autour des villages (entre 150 et 200 ha ces dernières années)
- Des terres exploitées majoritairement en fermage
- Des bâtiments agricoles au contact direct et aux abords des habitations, concernés ou non par des périmètres de réciprocité : dans un cas comme dans l'autre, des enjeux de maintien de recul des habitations, utiles à la préservation de ces structures agricoles
- Des activités équestres soulevant des enjeux spécifiques : accès aux prairies, à un réseau de chemins adaptés
- Des projets de développement et de diversification agricole à prendre en compte : stockage de céréales, logements et gîtes

1.2. LES COMMERCES, SERVICES ET ARTISANS

L'offre de commerces et de services sur la commune de Mécleuves est faible.

On recense trois personnels de santé (psychologue, infirmières).

Les commerces de proximité (boulangerie, tabac-presse, …) constituent un manque, toutefois, il est à noter **l'ouverture récente d'une épicerie au sein de locaux d'activités situés à Frontigny.**

De plus, la proximité de Jury et Peltre et leurs commerces de proximité permet de pallier à ce manque. Ces deux communes, en plus de Chesny faisaient partie de l'ancienne communauté de communes du Val Saint-Pierre.

Concernant l'artisanat, on recense **14 artisans sur la commune**, localisés sur la carte ci-après.

MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
ARTISANAT

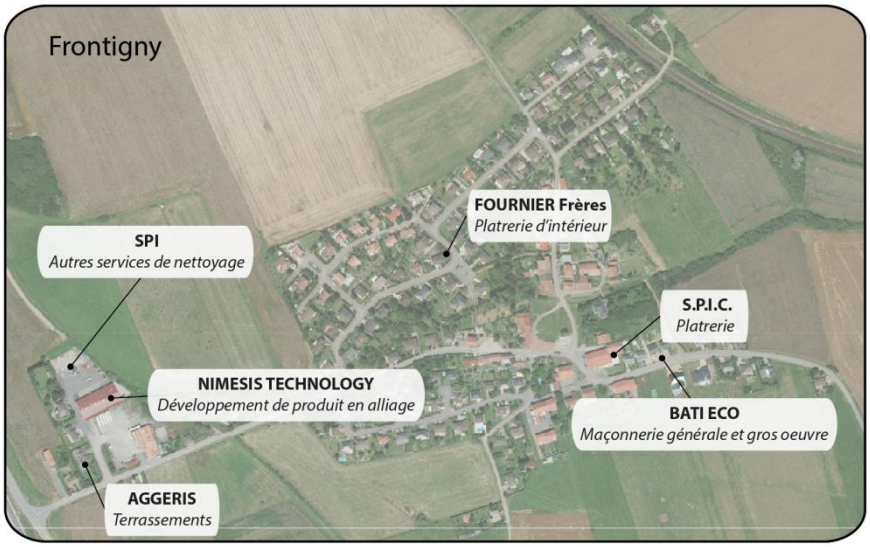

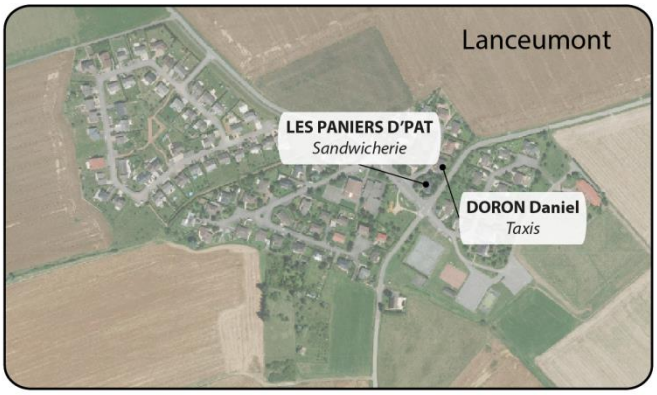

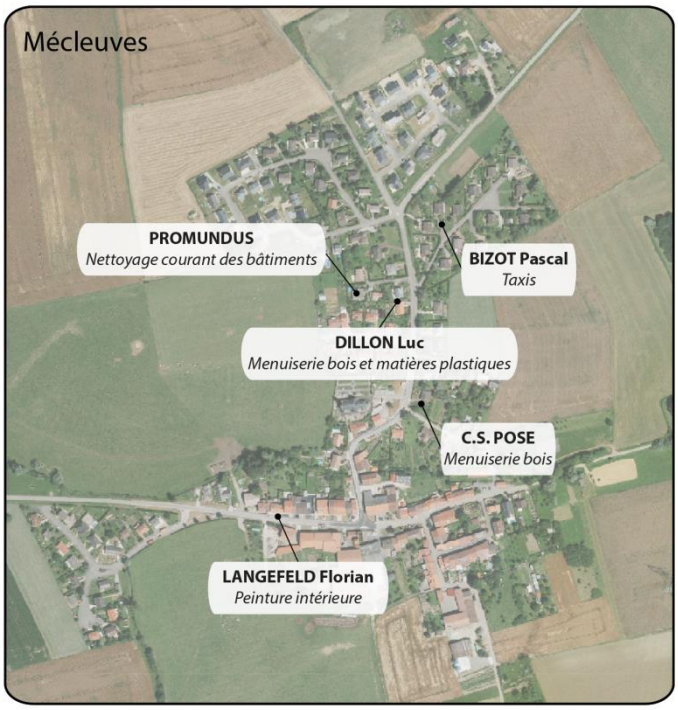

Septembre 2017

0 100 200 m

Source : Fond cadastral DGI 2016

2. LES DEPLACEMENTS

2.1. LES INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENT

A. Réseau viaire

La RD 955, aménagée en voie express, relie Metz à Château-Salins et longe par l'ouest le ban communal. Elle dote Mécleuves d'une accessibilité automobile importante aux abords de l'agglomération messine et plus particulièrement du Technopôle. A cette route structurante se connectent deux routes départementales, la RD70, traversant Mécleuves et Lanceumont, et la RD70e, traversant Frontigny. La RD70 se poursuit à l'est en direction de Courcelles-sur-Nied.

En 2014, c'était alors environ 7 521 véhicules/jour (moyenne journalière) qui transitaient le long de la RD955 dont 7,6 % de poids lourds.
En 2013, on comptabilisait un trafic de l'ordre de 1 164 dont 4,5 % de poids lourds sur la RD70 et de 1 836 véhicules/jour, dont 3,8 % de poids lourds sur la RD70.

Les trois entités bâties sont traversées par les deux routes départementales, RD70 et RD70e. Globalement, elles conservent leur aspect routier en traversée de village (emprise de chaussée, qualité des accotements). Ces aménagements n'incitent pas forcément le conducteur à ralentir et signalent peu la présence d'un lieu habité. **Cet aspect est renforcé par l'implantation du bâti, en retrait par rapport à la voie, et qui, le plus souvent, « tourne complétement le dos » à ces rues traversantes** en s'organisant du côté des voies de desserte interne des lotissements au sein desquelles la majorité des constructions de la commune est aménagée.

C'est seulement en approche des centres historiques de Frontigny et de Mécleuves, et du bâti rural qui les compose, que la route revêt d'avantage un profil de rue de village, habitée de part et d'autre. Cet aspect est valorisé par les aménagements d'espaces publics récents ou en cours dont font l'objet les principales rues historiques des deux villages. Les futurs aménagements, aux abords du groupe scolaire de Lanceumont pourront aussi mieux signaler depuis la rue traversante la présence de l'équipement.

A partir de ces routes départementales traversantes, **le réseau viaire de la commune et de ses trois entités bâties, se compose essentiellement des boucles viaires et de voies en impasses aménagées lotissement par lotissement**. Les aménagements de voirie y sont réfléchis à l'échelle des opérations de lotissement en elles-mêmes. A de nombreux endroits, un simple enrobé recouvre la chaussée et les trottoirs ; un traitement uniforme du sol qui a tendance à donner une connotation routière aux espaces publics des lotissements de Mécleuves.

Réseau viaire et accidentologie
Au cours de ces cinq dernières années, seulement un accident corporel, en 2012, a été enregistré sur le ban communal de Mécleuves causant par contre un mort suite à une perte de contrôle.

Pour le reste, le réseau viaire se compose, aux abords immédiats des deux noyaux villageois, de quelques rues historiques longées par des fermes villageoises et des maisons lorraines (notamment rue des jardins et chemin de la Fontaine à Frontigny et rue de la Fontaine Romaine, rue du Saulcy et rue des Champs Fleuris à Mécleuves) et d'anciens chemins longés aujourd'hui par des maisons pavillonnaires (notamment, chemin du Bois à Frontigny et rue des Tarreaux et rue Elie Fleur à Mécleuves). **Par rapport aux rues des lotissements, elles se maillent d'avantage entre elles et possèdent un profil plus étroit. Pour la plupart, elles fonctionnent et sont aménagées comme des rues partagées,** où déplacements doux (piétons et cycles) et déplacements en véhicules moteurs se font tous deux sur la chaussée. Un principe qui fonctionne comme c'est le cas pour la plupart de ces rues, lorsque celles-ci sont courtes et desservent un nombre limité d'habitations.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose **dans son article 45** : «*La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite... Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe*».

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs avaient dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. **L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014** relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées **rallonge cette échéance avec la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).**

La commune, maître d'ouvrage des voiries communales, doit veiller à leur mise en accessibilité. Notamment, en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, en abaissant les bordures au niveau des passages piétons et en posant des bandes podotactiles…

B. Entrées de ville

Les entrées de ville constituent des espaces d'interface à forts enjeux pour les villages. De par leur position « en premier plan », s'y jouent l'image de la commune et les principales évolutions urbaines et paysagères. Ce sont des espaces également particulièrement prisés pour les opérations de développement urbain. De par ces forts enjeux d'évolution et de perception, ces espaces pourront faire l'objet d'une attention particulière au sein du PLU.

Depuis la RD955, les villages de Frontigny et de Mécleuves sont accessibles depuis deux diffuseurs distincts, auxquels se connectent la RD70 pour Mécleuves, et la RD70e pour Frontigny. Ce sont les deux principales portes d'entrée sur la commune.

Au niveau de Frontigny, l'entrée principale, par l'est, est marquée par le caractère routier de la voie en elle-même (emprise de chaussée, qualité des abords) et par la disparité des éléments bâtis qui ont tendance à s'égrainer depuis la zone d'activité jusqu'aux pavillons des lotissements aménagés de part et d'autre de la voie. Entre ces éléments, les espaces agricoles ouvrent au sud des vues sur les lotissements les plus récents, et donc les plus exposés, de Lanceumont et de Mécleuves.
Les pavillons des lotissements, ici comme ailleurs sur la commune, tournent le dos à la rue principale du village, des murs et des haies ferment ici les abords jusqu'à l'approche de la bibliothèque qui marque véritablement l'entrée dans le village.

Au niveau de l'entrée de Mécleuves, une fois dépassé l'échangeur de la RD955, au niveau de la RD70, la ripisylve du ruisseau, de par son ampleur, accompagne l'approche du village. En se rapprochant de la route, celle-ci devient moins importante et ouvre la vue au nord ; cela offre une vue rapprochée et d'intérêt sur l'église installée en éperon (cf. Diagnostic « L'approche par les paysages »). Au sud, l'approche du village est marquée par le lotissement des Chanterelles qui tourne le dos à la route. Puis le bâti historique et les récents aménagements (chemin, piéton, aménagement des usoirs, etc.), donnent sa qualité à l'entrée de village de Mécleuves.

C. Transports en commun

La commune et ses trois villages sont desservis par des lignes de bus régulières mises en place par Metz Métropole et la Région Grand Est en Moselle. Elles offrent notamment la possibilité de se connecter à d'autres solutions de transport en commun desservant le cœur de l'agglomération messine.

Mécleuves, Lanceumont et Frontigny sont desservies par la ligne N91 du réseau de transport urbain « Le Met'». Les lignes « Navette » du réseau assurent la desserte suburbaine de l'agglomération ; la Navette 91 dessert les communes du Val Saint-Pierre et les connecte notamment à la gare de Peltre et à l'hôpital Mercy (qui est également le terminus de la ligne B du bus à haut niveau de service).

En semaine, en plus de passages qui se font sur réservation, 3 passages le matin, 2 à la mi-journée et 3 l'après-midi relient Mécleuves à l'hôpital Mercy, en 15 à 20 minutes. Dans l'autre sens un passage s'effectue toutes les heures de 11h à 18h.

La ligne 27 du réseau TIM, réseau interurbain à l'échelle de la Moselle, relie les villages de Mécleuves et de Frontigny à la gare routière de Metz, en début de matinée et fin d'après-midi.

En toute proximité des villages de la commune, Courcelles-sur-Nied et Peltre sont dotées de gares TER desservies par la ligne 19 « Metz – Sarrebourg » du réseau TER avec 5 à 8 arrêts par jour en fonction du sens de circulation.

Les lignes de bus et de train et leurs horaires offrent aux habitants de Mécleuves des solutions de transports en commun utiles à des déplacements quotidiens en direction des portes de l'agglomération, dont l'hôpital de Mercy, qui constitue l'un des principaux sites d'emploi de l'agglomération en proximité de Mécleuves.

MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
TRANSPORTS EN COMMUN

D. Cheminements doux et sentiers de randonnée

Une piste cyclable traverse la commune et permet de rejoindre entre elles, de manière sécurisée, les trois entités bâties du village (voies cyclables rendues inaccessibles par des barrières aux véhicules motorisés). Plus loin, la piste rejoint Jury (et son complexe sportif), Peltre et Chesny.

Ce réseau de pistes cyclables est amené à se conforter à travers la future mise en œuvre du schéma directeur cyclable qui prévoit un bouclage par le sud du village de Mécleuves.

La commune bénéficie par ailleurs d'un balisage d'un sentier de balade. Cela constitue une aménité pour les riverains, en s'adossant notamment aux coteaux qui bordent les paysages communaux au sud et à l'est.

Au sein des villages, le village de Frontigny se distingue par la présence de plusieurs chemins piétons « inter quartiers » qui jouent un véritable rôle de raccourcis piétons entre les différents quartiers du village (notamment entre les lotissements au nord et la bibliothèque et l'arrêt de bus situés chemin de la Botte). Ils sont aussi un support de balades à travers le village.

De multiples chemins inter-quartiers aménagés à Frontigny

A Lanceumont, le quartier le plus récent se connecte à l'école par des chemins piétons. Situé en frange sud des quartiers résidentiels, aux abords de vergers et de jardins, il compose également un espace de transition entre les espaces habités et les espaces agricoles.

A Lanceumont, un chemin piéton qui relie les Grandes Tournailles au groupe scolaire

A Mécleuves, peu de raccourcis piétons ont été aménagés, et de fait, peu de connexions douces existent pour déambuler à travers le village, d'un quartier à un autre. Toutefois des aménagements récents sont venus apaiser le cheminement piéton entre le lotissement des Chanterelles et le village en lui-même. Par ailleurs, un chemin est prévu à l'arrière du lotissement en cours d'aménagement pour rejoindre l'aire de jeux depuis la D70.

Quelques portions de chemins ont été aménagés à Mécleuves, toutefois ils ne s'inscrivent pas dans une logique de parcours

- Des infrastructures routières (notamment RD955) qui rendent la commune aisément accessible en véhicules motorisés depuis l'agglomération messine et plus particulièrement depuis le Technopôle
- Des axes traversant les villages (RD70 et RD70e) auxquels les habitations des lotissements tournent le dos et qui prennent seulement un aspect de « rue de village » à l'approche du bâti historique
- Par ailleurs, des profils de rue disparates (largeur chaussée, présence trottoir ou non), pas toujours en lien avec leur rôle et les flux de déplacements qu'elles accueillent. Des profils et aménagements qui interrogent la qualité des aménagements des futures rues du village.
- Des lignes de bus et de train qui offrent aux habitants de Mécleuves des solutions de transports en commun utiles à des déplacements quotidiens en direction des portes de l'agglomération, dont l'hôpital de Mercy
- Une desserte en transport en commun, dont l'usage reste limité, mais qui constitue une offre méritant d'être prise en compte dans les choix de développement (accès aux arrêts de bus et gares à proximité de la commune)
- Un maillage de pistes cyclables et de chemins doux, particulièrement bien aménagés, qui pourraient toutefois être conforté au niveau du village de Mécleuves

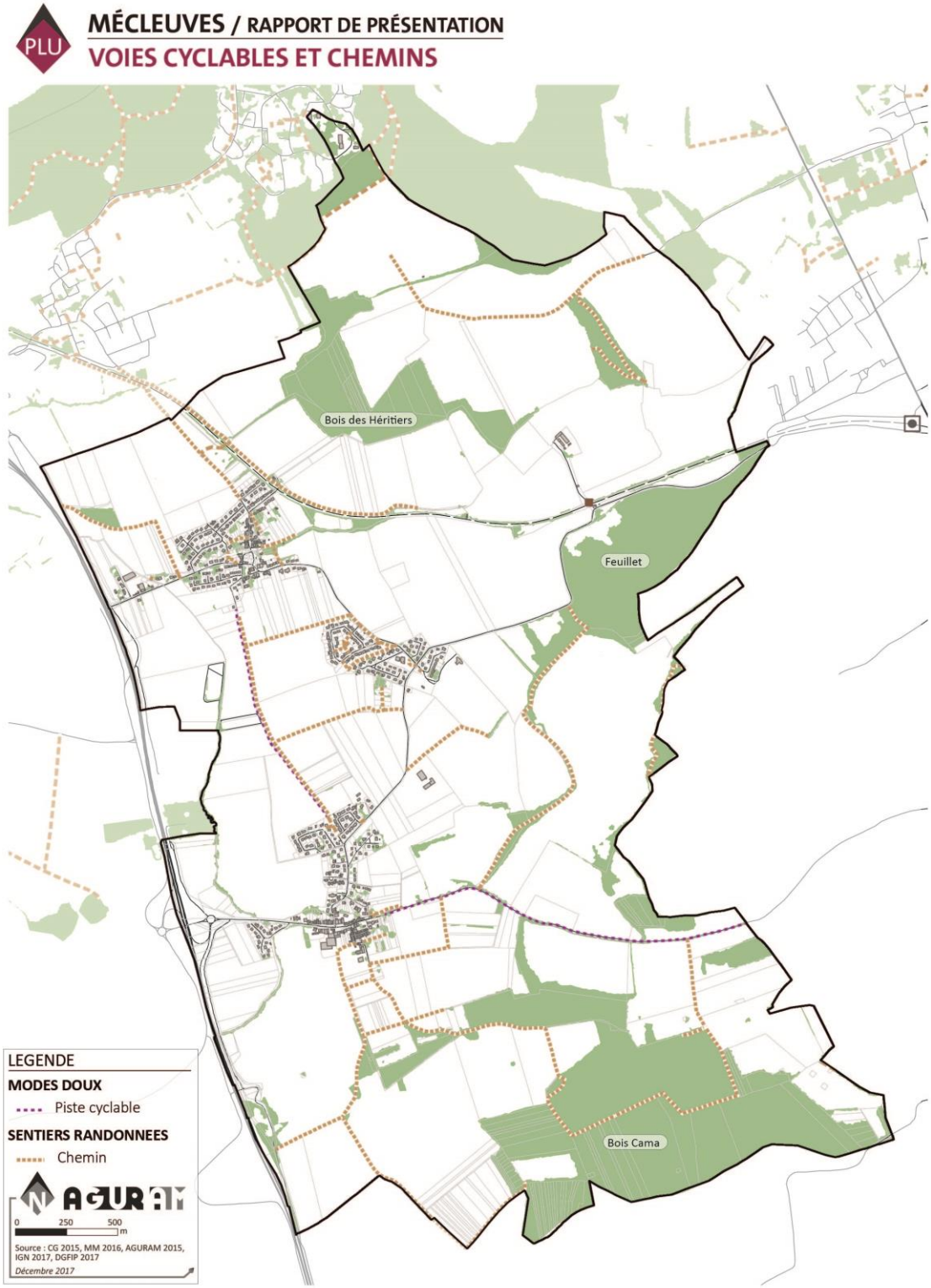
PLU
MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
VOIES CYCLABLES ET CHEMINS
Bois des Héritiers
Feuillet
Bois Cama
LEGENDE
MODES DOUX
Piste cyclable
SENTIERS RANDONNEES
Chemin
0 250 500 m
Source : CG 2015, MM 2016, AGURAM 2015, IGN 2017, DGFIP 2017
Décembre 2017

MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
VOIRIES ET ESPACES PUBLICS

2.2. LES CAPACITES DE STATIONNEMENT

L'article L.151-4 du Code de l'urbanisme actuellement en vigueur stipule que « [*Le rapport de présentation] établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités ».*

La commune propose ponctuellement des solutions de stationnement pour les vélos : arceaux à vélo posés aux abords des terrains de sport à Lanceumont.
Elle ne propose pas de stationnement pour les véhicules hydrides et électriques, mais ceux-ci peuvent occuper des places « normales ». Par ailleurs, on notera la gratuité de toutes les places de stationnement sur la commune.

Les données 2014 de l'INSEE nous informent que 89 % des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement dans la commune. A l'inverse 10,6 % % n'ont aucune place de parking.

Un recensement de la capacité totale de stationnement a été effectué à l'échelle de la commune où **les parkings publics et les stationnements aménagés le long des rues,** représentent **environ 210 emplacements** (Cf. carte « Capacités de stationnement »). Cette **offre matérialisée et organisée se complète dans les faits avec les différents espaces non matérialisés** sur la commune mais utilisés comme stationnement, principalement dans les lotissements.

Les images suivantes illustrent les problèmes rencontrés sur la commune en termes de stationnement. La liste n'est pas exhaustive, mais résulte de différents temps de terrain réalisés lors de l'élaboration de ce diagnostic :

Un manque de stationnement dans certaines rues des noyaux villageois de Mécleuves et Frontigny

L'enjeu stationnement est limité à Mécleuves et Frontigny en l'absence de commerces de proximité dans le noyau villageois. Cependant des difficultés existent dans certaines rues des centres anciens, là où le bâti se resserre sur l'espace public et où le bâti rural s'est divisé en plusieurs logements qui ne sont pas dotés de solutions de stationnement en propre (Rues du Saulcy, des Champs Fleuris, et de la Fontaine Romaine à Mécleuves).

Par ailleurs, les deux centres villageois bénéficient d'aménagements d'espaces publics récents ou en cours ; ils permettent de matérialiser et d'organiser le stationnement sur l'espace public le long des habitations (rue des Jardins à Frontigny et rue de la Croix du Mont à Mécleuves) et aux abords des équipements publics (bibliothèque de Frontigny, église et aire de jeux de Mécleuves).

A Frontigny

A Mécleuves

Des difficultés aux abords du groupe scolaire à Lanceumont

D'imposants parkings ont été aménagés entre le foyer socio-éducatif et les équipements sportifs. Ces parkings et les 70 places de stationnement qu'ils représentent sont notamment utilisés lorsque la salle du foyer socio-éducatif est louée.

A Lanceumont, aux abords du groupe scolaire, des manques entraînent un stationnement sur les trottoirs aux abords immédiats de l'école ; la situation est d'autant plus critique aux horaires de début et de fin de classes. Le stationnement aux abords de l'école évolue en conséquence : le personnel enseignant se gare sur le parking du tennis, et des aménagements sont prévus : stationnement bus (2 bus en provenance de Jury et de Chesny) au niveau de l'aire de jeux située à côté du groupe scolaire, et aménagement d'un arrêt minute au niveau du stationnement des bus actuel.

Des encombrements de trottoirs par la voiture dans les lotissements

Quelques poches de stationnement ont été aménagées le long des rues de lotissements récents, les Grandes Tournailles à Lanceumont et le Clos de la Ronce à Mécleuves.

Sur l'ensemble des lotissements, un stationnement spontané a été ponctuellement observé en journée. Les automobilistes utilisent les espaces libres aux alentours des habitations, c'est-à-dire les trottoirs ou les espaces de retournement au bout des impasses. Ainsi, les piétons rencontrent des difficultés dans leur circulation. Ce type de stationnement indique quelques manques de stationnement partagé dans ces espaces résidentiels.

- Des aménagements existent pour le stationnement (parkings, stationnement aménagé le long des rues) mais l'offre n'est pas adaptée dans tous les secteurs.
- Des stationnements sur les trottoirs au sein des lotissements, s'avèrent gênants pour les déplacements piétons.
- D'autres stationnements non organisés sont d'autant plus gênant là où l'espace public se resserre. Dans les rues les plus étroites du noyau villageois, stationnement, circulation routière et piétonne viennent ici se confronter.
- Une réflexion pourrait être menée dans le cadre du PLU sur la création d'emplacements réservés destinés au stationnement, notamment aux abords des noyaux villageois.

MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
CAPACITÉS DE STATIONNEMENT

2.3. LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

Le Plan de Déplacement Urbains (PDU) est un document de planification qui détermine, dans le cadre d'un Périmètre de Transports Urbains (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière : transports publics, deux roues, marche…

Le PDU de Metz Métropole adopté en 2006 est actuellement en révision depuis 2013.

Par ailleurs, un schéma directeur cyclable a été élaboré en 2017 (sous réserve de validation du PDU, fin 2019). Il vise à apporter une continuité dans le parcours des pistes cyclables à l'échelle de Met Métropole. Elles ont fait l'objet d'un diagnostic sur le territoire communal de Mécleuves.

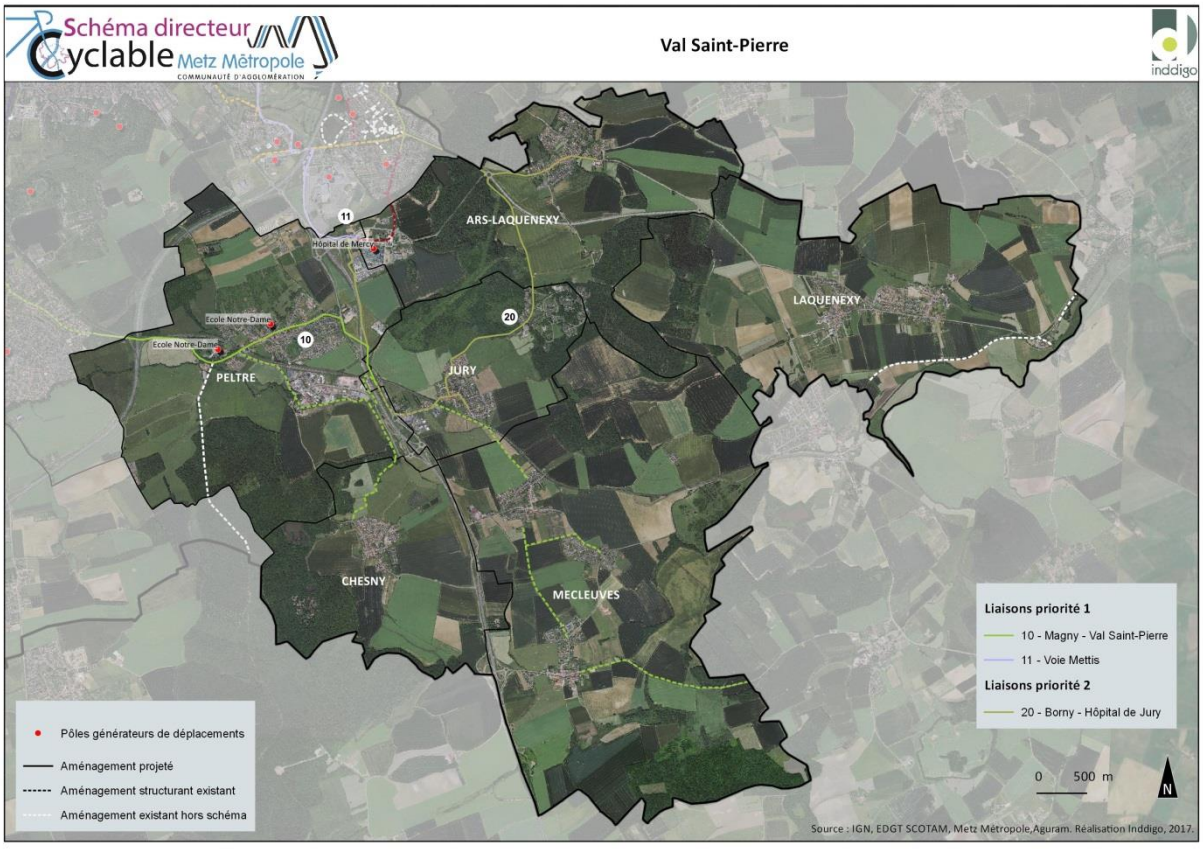

Extrait du projet de Schéma directeur cyclable de Metz Métropole – secteur Val Saint-Pierre

3. LES EQUIPEMENTS

3.1. LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

A. Equipements scolaires

A.1. Ecoles maternelle et élémentaire

Mécleuves est dotée d''une école maternelle située à Lanceumont. Pour l'école élémentaire, la commune fait partie d'un regroupement pédagogique intercommunal avec les communes de Chesny et de Jury, dont les écoliers sont répartis dans les écoles de Jury et de Mécleuves.

Les données fournies par la commune, recensées dans le tableau ci-dessous, permettent de retracer les différentes évolutions des effectifs scolaires.

Evolution des effectifs scolaires sur la commune de Mécleuves – *Données communales*

Année scolaire	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018
Effectif maternelle	36	26	39	38	33
Effectif élémentaire	141	164	158	163	176
dont Mécleuves	*73*	*87*	*91*	*92*	*102*

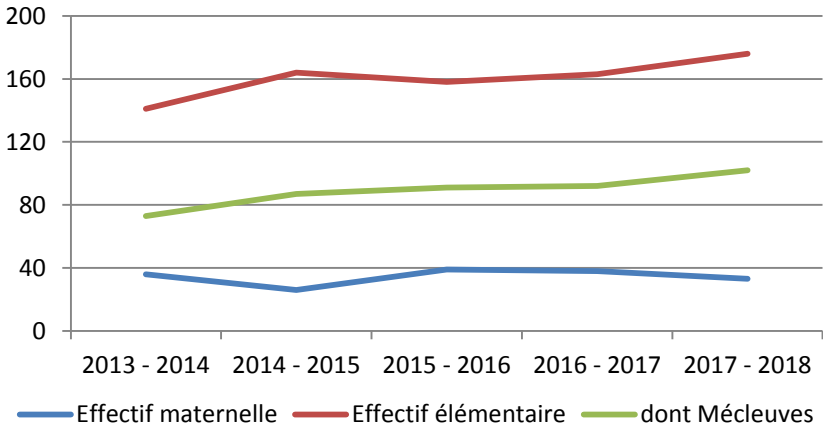

Depuis la rentrée de 2013, on compte un effectif moyen de 34 élèves en maternelle et de 160 élèves en élémentaire dont en moyenne 86 élèves venant de Mécleuves, soit la majorité. Les effectifs scolaires ont fluctué depuis 2013 entraînant des ouvertures de classes, principalement en élémentaire.

Les effectifs globaux connaissent des fluctuations plus importantes tous les 3 ans, lorsque les grandes sections de maternelle passent au CP. Cependant, on retrouve un renouvellement dans les effectifs scolaires.

A.2. Les déplacements domicile-école

Sur les 298 élèves recensés sur la commune, 31 % étudient à Mécleuves (maternelle et primaire), 54 % étudient à Metz (collèges, lycées et études supérieures) où les collégiens dépendent du collège Paul Verlaine. 9 % étudient sur d'autres communes de Metz Métropole, 6 % à l'extérieur de l'agglomération messine.

Elèves résidants dans la commune	Elèves étudiant à Mécleuves	Elèves étudiant à Metz	Elèves étudiant à Metz Métropole	Elèves étudiant dans d'autres territoires
298	31%	54%	9%	6%

Principaux flux Domicile-Etude pour la commune de Mécleuves en 2014 - *Données INSEE*

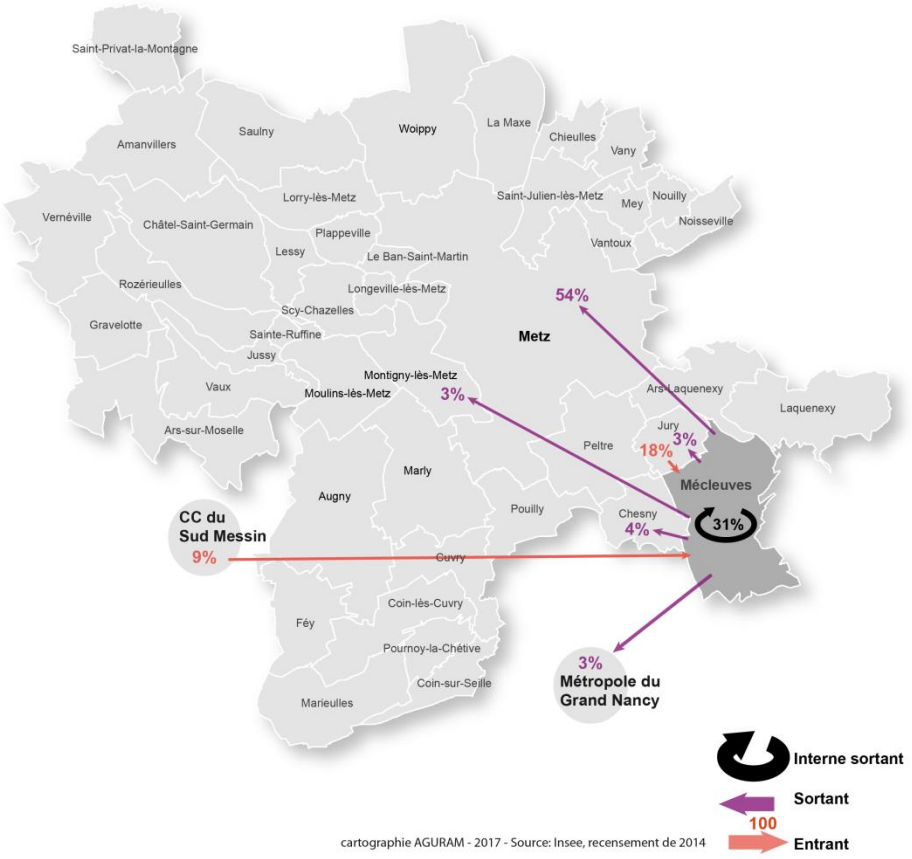

La commune fait partie d'un regroupement intercommunal avec les communes de Chesny et de Jury. La maternelle est propre à Mécleuves, les classes élémentaires sont réparties dans les écoles de Jury et de Mécleuves.

Depuis 2013, la maternelle accueille en moyenne 34 élèves chaque année et 176 élèves pour l'école élémentaire dont 89 pour celle de Mécleuves

Sur les 298 élèves recensés sur la commune, 31 % étudient à Mécleuves (maternelle et primaire), et plus de la moitié étudie à Metz (collèges, lycées et études supérieures).

B. Equipements culturels, sportifs et de loisirs

Au niveau culturel, la commune dispose d'un **foyer socio-éducatif qui tient lieu de salle des fêtes**, localisé impasse du Lanceumont. Il peut être loué à titre associatif ou à titre privé, par des habitants de Mécleuves ou d'autres communes.

La commune dispose aussi d'une **bibliothèque** située à Frontigny, rue de la Botte. Elle est ouverte le mardi de 17h30 à 19h00, le mercredi de 16h00 à 18h00 et le samedi de 14h00 à 16h30. La bibliothèque fait aussi office de médiathèque.

Aussi, la **salle paroissiale** située à côté de l'église de Mécleuves, est u**ne salle communale qui accueille les associations**, notamment celle du « Club Sans Soucis ».

En matière d'équipements sportifs et de loisirs, Mécleuves possède quelques installations :

- Le terrain de football et ses vestiaires;
- Le court de tennis, situé à proximité du stade ;
- Le city-stade qui se situe aussi impasse du Lanceumont ;
- Un boulodrome qui se situe lui aussi au niveau de l'espace sportif, impasse du Lanceumont ;
- Trois aires de jeux situées dans chacune des entités de Mécleuves : une à Frontigny à côté de la bibliothèque, une à Lanceumont à proximité de l'école et la dernière à Mécleuves, au fond de l'impasse de la mairie.

À ces équipements, on peut mettre en lien les associations de la commune. Elle en compte quelques-unes qui participent à l'animation et au dynamisme du territoire :

- **MJC de Frontigny – Mécleuves** : elle gère différentes activités sportives et culturelles dont les animations pour enfants lors des vacances scolaires. Elle organise également la Saint Sylvestre et différentes manifestations telles que la bourse du modélisme, course pédestre, etc.
- **Club sans soucis** : les activités sont basées essentiellement sur des jeux de société et de cartes, discussions et échanges au programme. Des rencontres, journées d'animation sont envisagées ainsi que des sorties en collaboration avec les autres clubs des Communes de Chesny, Jury et Peltre.

MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
COMMERCES, SERVICES ET EQUIPEMENTS

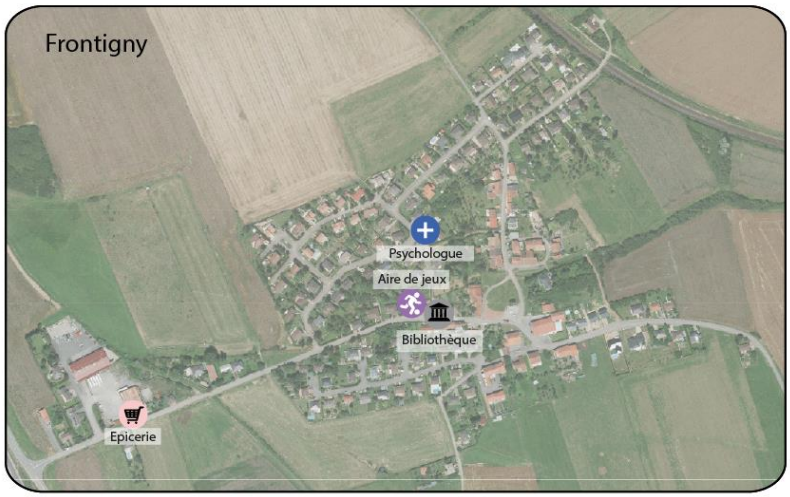

LEGENDE

- Etablissement Public
- Equipement de Loisir/Sport/Culture
- Services aux particuliers
- Commerce
- Santé
- Restauration
- Enseignement

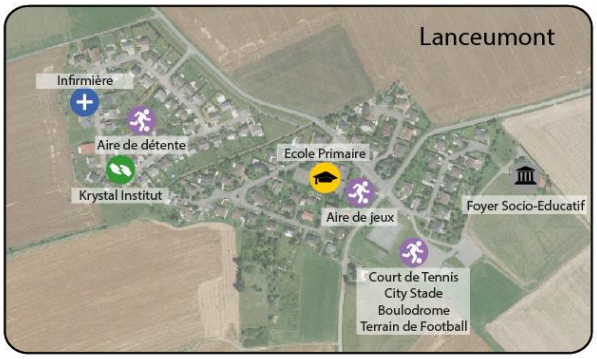

Septembre 2017

0 100 200 m

Source : Fond cadastral DGI 2016

3.2. LA DESSERTE NUMERIQUE

L'Article L151-5 du Code de l'Urbanisme stipule que : « *Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie,* ***le développement des communications numériques****, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune*.»

Il convient de réaliser un diagnostic sur les communications numériques disponibles sur le territoire communal. Le recensement des contraintes qui s'imposent et des opportunités à saisir aidera la commune à définir son projet en matière de communications numériques. En France, **les collectivités peuvent intervenir pour l'aménagement numérique dans le cadre du Code Général des Collectivités territoriales. Depuis 2004, l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales leur donne la possibilité d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques**. En revanche, les collectivités ne peuvent intervenir directement dans le déploiement des réseaux mobiles (3G/4G) qui sont du ressort exclusif des opérateurs privés.

A. Desserte numérique par ADSL

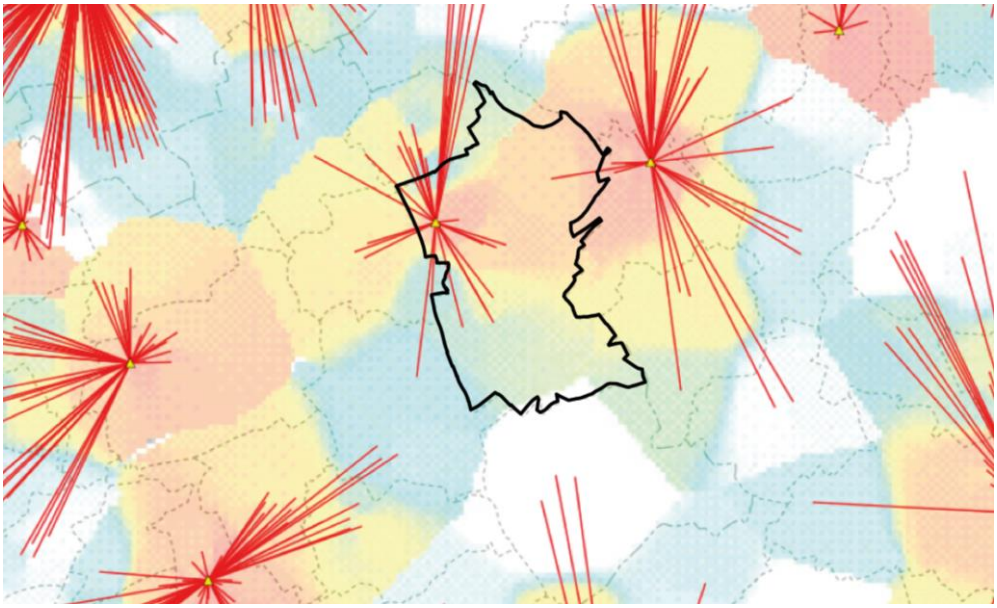

Cartographie ADSL – CEREMA

Située au sud-ouest de la ville de Metz, **Mécleuves est raccordée au réseau traditionnel téléphonique de France Télécom,** via le nœud de raccordement des abonnés (NRA) FRO57. Il est situé sur le ban communal, à Frontigny.

La présence de ce NRA à Mécleuves et son opticalisation (raccordement à l'infrastructure de collecte en fibre optique) permettent à la commune de **disposer de services ADSL satisfaisants et de couvrir la quasi-totalité des secteurs urbanisés.** En termes de débits, les estimations du niveau de service ADSL/VDSL, proposé sur la commune de Mécleuves, **oscillent entre 20 Mbit/s et plus.**

Ce NRA a été dégroupé permettant la présence d'opérateurs alternatifs et de dynamiser l'offre de service. A ce jour, **le NRA FRO57 compte 3 opérateurs.** En résumé, la présence sur le ban communal d'un NRA opticalisé, dégroupé et situé à proximité des abonnés (en zone urbanisée) permet l'éligibilité à des offres de service de type Triple Play (internet-téléphonie-télévision).

B. Desserte numérique par le câble

La commune de Mécleuves dispose d'un réseau câblé géré par l'UEM (Usine d'Electricité de Metz) offrant des services Internet et télédistribution.
Depuis septembre 2013, l'UEM a entrepris une rénovation/modernisation de son réseau adoptant une architecture de type FTTLA (Fiber To The Last Amplifier) permettant la délivrance de services Très Haut Débit de 30Mbit/s (Offre Triple Play : internet-téléphonie-télévision). La carte, ci-après, montre que seule une partie des communes de Metz-Métropole est desservie par le câble.

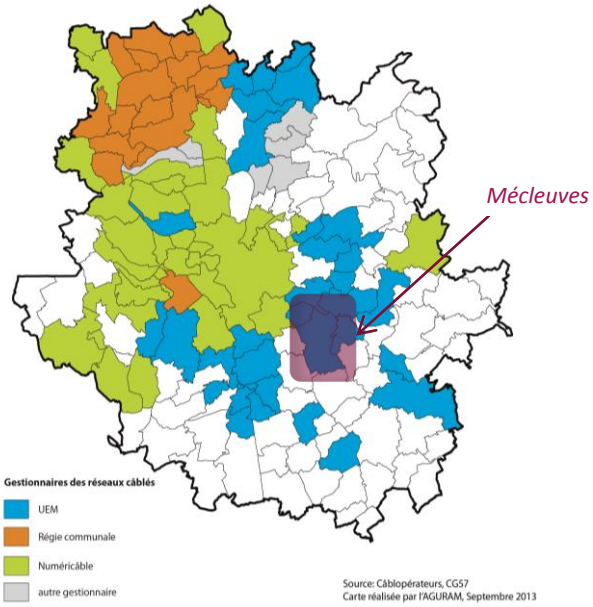

Communes desservies par le câble – SCoTAM

C. Une couverture très haut débit programmée

Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure pérenne permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égaux à 30Mbit/s. Demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1 Gbit/s. Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses, voire denses.

Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010, un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur la Moselle pour 70 communes, dont les communes de Metz-Métropole d'ici 2020. Ceci permet de garantir la pérennité de la bonne qualité de desserte numérique des habitants de Mécleuves sur le long terme. Le déploiement FTTH à l'échelle de la Métropole a débuté en 2015, via un co-investissement d'Orange et SFR.

Si en 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s, ce chiffre reste particulièrement évolutif. Les contenus de plus en plus riches induisent de faire croître d'environ 33 % par an cette valeur moyenne qui définit le haut débit. Si la croissance des débits continue au rythme qui a été le sien depuis plus de vingt ans, les usages exigeront 30 Mbit/s en 2020. Cela va bien au-delà des performances de l'ADSL et nécessite le développement d'autres technologies comme la fibre optique. A cette dynamique s'ajoute la multiplication des objets connectés (tablettes, smartphones, smartTV…) et le développement de nouveaux usages comme le stockage en ligne de données (photos, vidéos, données sensibles…).

D. Haut débit mobile

La couverture des réseaux 3G/4G (service de communications mobiles de troisième et quatrième générations) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires. La couverture 3G/4G sur la commune est permise par la présence d'antennes relais sur le ban communal où trois opérateurs sont présents : SFR, Orange et Bouygues Telecom.

ID	Réseau	Operateur	Date	Modif	Adresse	Code Postal	Ville	Active
1549462	2G 3G 4G	BOUYGUES TELECOM	2017-05-12	2017-05-12	CHE RURAL 64 SUR LE CHEMIN DES MORTS (L'EPAULE)	57245	MECLEUVES	Oui
369848	2G 3G 4G	ORANGE	2005-04-01	2017-03-31	CHE RURAL 64 SUR LE CHEMIN DES MORTS (L'EPAULE)	57245	MECLEUVES	Oui
769768	2G 3G 4G	SFR	2011-09-02	2017-04-21	CHE RURAL 64 SUR LE CHEMIN DES MORTS (L'EPAULE)	57245	MECLEUVES	Oui

Source : http://www.antennesmobiles.fr/

Par le Nœud de Raccordement des Abonnés (NRA) FRO57 situé sur le ban communal de la commune, Mécleuves dispose d'une desserte ADSL réduite, de l'ordre de 20 Mbit/s. La desserte mobile de la commune est relative avec une couverture 3G et 4G par trois opérateurs.

En 2020, la commune disposera intégralement de la fibre optique par le biais d'un co-investissement d'Orange et SFR.